République Française Département SEINE ET MARNE

Registre des délibérations de Commune de Beaumont du Gatinais Séance du Jeudi 16 Décembre 2021

L'an 2021 et le 16 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu autorisé par Monsieur Le Sous-Préfet, MAIRIE 1 rue Montgaudier sous la présidence de POZO Nicolas Maire

Présents: M. POZO Nicolas, Maire, Mmes: CÔME Valérie, DE SOUSA MARQUES Anne, JAMESSE Patricia, LECHARME-BENOIST Sylvie, MASSYN Caroline, MM: BROSSIER Olivier, GALLICE Nicolas, JAIRE Jean-Claude, SIMON Cédric, TRIPET Philippe

Excusés ayant donné procuration : Mme BROSSIER Amélie donne pouvoir à M. TRIPET Philippe

Excusés: Mme FOREST Christiane

Absents: Mme MONCEL Lilas, M. MONCEL Hugues

Secrétaire de séance : M. TRIPET Philippe

Date de la convocation : Jeudi 9 Décembre 2021

Date d'affichage: 09/12/2021

SOMMAIRE

Délégations au Maire

Représentation dans les syndicats

Commissions communales

Commission Communale des Impôts Directs

Tarifs 2022 service eau et assainissement

Tarifs 2022 salle polyvalente

Tarifs 2022 droit de place

Tarifs 2022 service funéraire

Tarifs 2022 gîtes

Subvention aux associations 2021

Effacement d'une dette au budget de la commune

Décision modificative n°4 au budget de la commune

Versement du budget du lotissement des casseaux au budget de la commune

Prix de vente d'un terrain dans le lotissement des casseaux

Indemnités des agents recenseurs

Demande de subvention pour la mise en conformité des branchements d'assainissement collectif

Convention Conseil en Energie Partagé (CEP) avec le Syndicat Départemental des Energies de

Seine-et-Marne (SDESM)

Travaux d'agrandissement de la cantine : choix de l'architecte

Convention unique avec le centre de gestion pour l'année 2022

Protection sociale complémentaire

Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) au budget de la commune

Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) au budget de l'eau et de l'assainissement

Demande de subvention au titre des amendes de police 2022

Approbation du compte-rendu de la séance du 25 novembre 2021. Monsieur POZO Nicolas apporte deux précisions :

- l'admission en non-valeur au budget de l'eau et de l'assainissement s'élève à 583,43€ et non pas 586 43€
- Monsieur BROSSIER Olivier avait demandé s'il ne fallait pas déclarer la route derrière le cimetière dans la longueur de voirie communale. Il s'agit d'un chemin rural qui appartient au domaine privé de la commune et qui ne peut pas être comptabilisé.

Monsieur POZO Nicolas demande à ajouter 6 points à l'ordre du jour :

- autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) au budget de la commune
- autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) au budget de l'eau et de l'assainissement
- amendes de police 2022 (radar pédagogique et plateau à Seine-Boué)
- création d'une régie d'avance
- avancement du panneau d'entrée d'agglomération route de Nemours-
- ligne de trésorerie

OBJET DE LA DELIBERATION:

Délégations au Maire

Suite aux élections du 15 novembre 2021, il convient de reprendre la délibération concernant les délégations du conseil municipal au Maire.

La délibération est reprise à l'identique.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 3)

réf: 1_16_12_2021

OBJET DE LA DELIBERATION:

Représentation dans les syndicats

Suite à la démission de Monsieur MONCEL Hugues et son souhait de démissionner de son poste de représentant de la collectivité des différents syndicats, il convient de procéder à une nouvelle désignation. Monsieur POZO Nicolas propose de prendre la place de Monsieur MONCEL Hugues à chaque fois qu'il était représentant titulaire, ce que le conseil municipal accepte.

- EPAGE du bassin du Loing : la désignation se fait par le conseil communautaire de la communauté de communes Gâtinais Val de Loing.
- Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation (2 titulaires et 2 suppléants)

Titulaires: Monsieur POZO Nicolas et Monsieur TRIPET Philippe

Suppléants : Mme LECHARME-BENOIST Sylvie et Madame JAMESSE Patricia

- Syndicat Mixte des Transports Sud 77 (2 titulaires et 2 suppléants)

Titulaires : Monsieur POZO Nicolas et Mme CÔME Valérie

Suppléants : Monsieur SIMON Cédric et Mme DE SOUSA MARQUES Anne

- CFA Est-Loiret (1 titulaire et 1 suppléant)

Titulaire: Monsieur POZO Nicolas Suppléant: Monsieur TRIPET Philippe

- Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (2 titulaires et 1 suppléant)

Titulaires: Monsieur JAIRE Jean-Claude et Monsieur POZO Nicolas

Suppléant : Monsieur GALLICE Nicolas

- Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Puiseaux (2 titulaires et 1 suppléant)

Titulaires: Monsieur POZO Nicolas et Monsieur TRIPET Philippe

Suppléant : Madame BROSSIER Amélie

- SITOMAP : la désignation se fait par le conseil communautaire de la communauté de communes Gâtinais Val de Loing.
- Syndicat mixte des installations sportives des collèges de Nemours et de Saint-Pierre-Les-Nemours et des installations sportives scolaires (2 titulaires et 2 suppléants)

Titulaires : Monsieur POZO Nicolas et Monsieur TRIPET Philippe Suppléants : Madame JAMESSE et Monsieur GALLICE Nicolas - CNAS : Monsieur POZO Nicolas représentant des élus

- Conseil d'Administration de la maison de retraite :

Président : Monsieur POZO Nicolas

Membres élus: Madame MASSYN Caroline et Madame DE SOUSA MARQUES Anne

- Commission Communale d'Action Sociale :

Président : Monsieur POZO Nicolas

Membres élus : Madame LECHARME-BENOIST Sylvie, Madame MASSYN Caroline, Madame DE

SOUSA MARQUES Anne et Monsieur TRIPET Philippe

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf: 2_16_12_2021

OBJET DE LA DELIBERATION:

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : désignation des représentants

Suite à la démission de Monsieur MONCEL Hugues, Monsieur POZO Nicolas propose sa candidature comme représentant titulaire, ce que le conseil municipal accepte. Madame JAMESSE Patricia reste représentante suppléante.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf: 3_16_12_2021

OBJET DE LA DELIBERATION:

Désignation d'un représentant à l'assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public ID77

Suite à la démission de Monsieur MONCEL Hugues, Monsieur POZO Nicolas propose sa candidature qui est acceptée par le conseil municipal.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0) réf : 4_16_12_2021

OBJET DE LA DELIBERATION:

Commissions communales

Monsieur POZO devient président de toutes les commissions communales.

Commission des finances : Madame JAMESSE Patricia, Monsieur JAIRE Jean-Claude, Madame DE SOUSA MARQUES Anne, Monsieur TRIPET Philippe et Madame LECHARME-BENOIST Sylvie.

Commission urbanisme: Madame JAMESSE Patricia, Monsieur JAIRE Jean-Claude, Madame DE SOUSA MARQUES Anne, Monsieur TRIPET Philippe, Madame FOREST Christiane et Monsieur BROSSIER Olivier.

Commission bâtiments communaux, voirie et environnement, accessibilité aux personnes handicapées et cimetières : Madame JAMESSE Patricia, Monsieur JAIRE Jean-Claude, Madame DE SOUSA MARQUES Anne, Monsieur TRIPET Philippe, Madame LECHARME-BENOIST Sylvie, Monsieur BROSSIER Olivier, Monsieur SIMON Cédric et Monsieur GALLICE Nicolas.

Commission sport, stade, enfance et jeunesse et fêtes: Madame JAMESSE Patricia, Monsieur JAIRE Jean-Claude, Madame DE SOUSA MARQUES Anne, Monsieur TRIPET Philippe, Madame FOREST Christiane, Monsieur SIMON Cédric, Madame CÔME Valérie, Monsieur GALLICE Nicolas, Madame MONCEL Lilas, Monsieur MONCEL Hugues, Madame BROSSIER Amélie, Madame LECHARME-BENOIST Sylvie, Monsieur BROSSIER Olivier et Madame MASSYN Caroline.

Commission eau et assainissement : Madame JAMESSE Patricia, Monsieur JAIRE Jean-Claude,

Madame DE SOUSA MARQUES Anne, Monsieur TRIPET Philippe, Monsieur SIMON Cédric et Monsieur BROSSIER Olivier.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf: 5_16_12_2021

OBJET DE LA DELIBERATION:

Commission Communale des Impôts Directs

Le conseil municipal n'ayant pas été renouvelé dans son intégralité, il n'est pas nécessaire de procéder à une nouvelle désignation des commissaires titulaires et suppléants.

OBJET DE LA DELIBERATION:

Tarifs 2022 service eau et assainissement

Augmentation de tous les tarifs de 1%.

Augmenter du m³ d'eau de 1.20€HT à 1.30€HT (soit une augmentation de 8% environ)

Le contrôle du réseau d'assainissement effectué par les agents municipaux passe de 35,70€HT à 50.00€HT.

Pour la consommation de l'année 2021, un relevé est fait fin décembre et il est prévu de ne faire qu'une seule facturation en février.

Pour la consommation de l'année 2022, un relevé sera fait fin juin pour une facturation du 1er semestre en septembre. Un 2ème relevé sera fait fin décembre pour la facturation du 2ème semestre en janvier.

Madame MASSYN Caroline insiste sur la nécessité de prévenir les administrés de ce changement.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 6_16_12_2021

OBJET DE LA DELIBERATION:

Tarifs 2022 salle polyvalente

Augmentation des tarifs de 1%.

Les associations bénéficient toujours de 3 gratuités dans l'année.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf: 7_16_12_2021

OBJET DE LA DELIBERATION:

Tarifs 2022 droit de place

Augmentation des tarifs de 1%. Création d'un droit de place hebdomadaire avec et sans électricité. Monsieur BROSSIER Olivier demande quelle est la puissance du branchement forain sous la halle (18 kva).

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf: 8_16_12_2021

OBJET DE LA DELIBERATION:

Tarifs 2022 service funéraire

Augmentation tous les tarifs de 1%.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 9_16_12_2021

Tarifs 2022 gîtes

Seine et Marne Attractivité nous donne les prix à pratiquer.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf: 10_16_12_2021

OBJET DE LA DELIBERATION:

Subvention aux associations 2021

Le Football Club Beaumontois demande 1500€. Il avait décidé de ne pas verser de subvention ; en compensation la commune devait faire des travaux au stade (terrain et vestiaires). Monsieur POZO Nicolas s'engage à réaliser tous les travaux prévus. Madame MASSYN Caroline propose que les représentants du club soient reçus.

Le FSE du collège Pierre Roux de Château-Landon demande une subvention pour un séjour des 6èmès dans le Jura au mois de janvier 2022. Cette demande sera étudiée par le CCAS à hauteur de 50€ par enfant.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf: 11_16_12_2021

OBJET DE LA DELIBERATION:

Effacement d'une dette au budget de la commune

Le Tribunal Judiciaire de Fontainebleau a prononcé un effacement d'une dette de 867€ pour de la cantine/garderie et centre de loisirs de mars 2019 à juillet 2021. L'administré habite toujours sur la commune mais n'utilise plus ces services.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf: 12_16_12_2021

OBJET DE LA DELIBERATION:

Décision modificative n°4 au budget de la commune

Manque 7500€ au chapitre 011.

Décision modificative du 022 au 011 pour 13000€ pour palier à d'éventuels derniers mandats.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0) réf : 13_16_12_2021

OBJET DE LA DELIBERATION:

Versement du budget du lotissement des casseaux au budget de la commune

Le trésorier indique qu'une écriture de 340 106,61 € sera passée au budget du lotissement.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0) réf : 14_16_12_2021

OBJET DE LA DELIBERATION:

Prix de vente d'un terrain dans le lotissement des casseaux

Vente d'un terrain 1533,79€ en plus du montant déterminé par le conseil municipal.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf: 15_16_12_2021

Indemnités des agents recenseurs

La commune compte 3 districts. Il manque 2 agents recenseurs. La rémunération sera la suivante :

- 20€/agent pour la tournée de reconnaissance,
- 3€/logement recensé,
- la demi-journée de formation sera rémunérée au SMIC.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0) réf : 16_16_12_2021

OBJET DE LA DELIBERATION:

Demande de subvention pour la mise en conformité des branchements d'assainissement collectif

La commune demande une subvention pour la déconnexion des eaux pluviales de 21 habitations et les travaux de raccordement de 4 habitations en domaine privé.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0) réf : 17 16 12 2021

OBJET DE LA DELIBERATION:

Adhésion au Conseil en Energie Partagé (CEP) avec le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM)

La commune renouvelle la convention d'accompagnement Conseil en Energie Partagé (CEP), ce qui permet de bénéficier de conseils sur l'économie d'énergie et de subventions dans ce domaine. La cotisation s'élève à 1€/habitant et par an.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0) réf : 18_16_12_2021

OBJET DE LA DELIBERATION:

Travaux d'agrandissement de la cantine : choix de l'architecte

La commune envisage des travaux d'agrandissement de la cantine et ces travaux doivent être suivis par un maitre d'œuvre. Le cabinet ARMONI a transmis un devis s'élevant à 11 882,00€HT, soit 14 258,40€TTC.

Une réunion sera organisée avec les élus et le personnel communal concerné pour étudier le projet le plus adapté.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0) réf : 19_16_12_2021

OBJET DE LA DELIBERATION:

Convention unique avec le centre de gestion pour l'année 2022

Le centre de gestion propose des missions payantes facultatives.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0) réf : 20_16_12_2021

Protection sociale complémentaire

La commune devra obligatoirement participer financièrement aux contrats souscrits par les agents :

- à compter du 1er janvier 2025 en matière de prévoyance,
- à compter du 1er janvier 2026 en matière de santé.

Le centre de gestion proposera pour chacun de ces risques une convention de participation ouverte à adhésion facultative et va réaliser une mise en concurrence.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf: 21 16 12 2021

OBJET DE LA DELIBERATION:

Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) au budget de la commune

Selon l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'année de l'exercice auquel il s'applique, la collectivité territoriale peut mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits ouverts en 2021 s'élèvent à 243 769,99€. La commune peut engager 60 942,45€ en 2022.

Article	Budget primitif 2021	Engagement de 25% sur 2022
Article 2051 – concessions et droits	4 600,00€	1 150,00€
similaires		3529
Article 204132 – subvention d'équipement	54 342,00€	13 585,50 €
versée – Département		127
Article 2111 – terrains nus	1 000,00€	250,00€
Article 21318 – autres bâtiments	71 533,00€	17 883,25€
Article 2152 – installations de voirie	4 400,00€	1 100,00€
Article 21534 – réseaux d'électrification	54 602,00€	13 650,50€
Article 21538 – autres réseaux	29 983,27€	7 495,80€
Article 2184 – mobilier	4 524,00€	1 131,00€
Article 2313 – constructions	18 785,72€	4 696,40€
Total	243 769,99€	60 942,45€

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf: 22_16_12_2021

OBJET DE LA DELIBERATION :

Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) au budget de l'eau et de l'assainissement

Selon l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'année de l'exercice auquel il s'applique, la collectivité territoriale peut mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits ouverts en 2021 s'élèvent à 319 000.00€.

La commune peut engager 79 750,00€ en 2022.

Article	Budget primitif 2021	Engagement de 25% sur 2022
Article 203 - frais d'études, de recherche,	29 800,00€	7 450,00€
de développement et frais d'insertion		
Article 213 – constructions	117 100,00€	29 275,00€
Article 2315 – installations, matériel et outillage techniques	172 100,00€	43 025,00€
Total	319 000,00€	79 750,00€

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf: 23_16_12_2021

OBJET DE LA DELIBERATION:

Demande de subvention au titre des amendes de police 2022

Un plateau de 8 cm sur 8 m sera installé dans le hameau de Seine-Boué pour environ 15 000,00€. Des radars mobiles pédagogiques seront posés dans les hameaux et dans le village pour environ 5 000 €.

Une subvention à hauteur de 20 000€ peut être demandée au titre des amendes de police.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf: 24 16 12 2021

OBJET DE LA DELIBERATION:

Création d'une régie d'avance

Monsieur POZO Nicolas demande la possibilité de créer une régie d'avance afin de faire des achats sur des sites internet, dans le cas où les prix proposés seraient inférieurs à ceux de nos fournisseurs habituels. Il s'agirait de pouvoir payer de la petite alimentation, des petits équipement matériels de moins de 100€ et des petits consommables de moins de 100€.

Monsieur le Maire précise que si tout le conseil municipal n'est favorable à cette demande, la régie d'avance ne sera pas créée.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf: 25_16_12_2021

OBJET DE LA DELIBERATION:

Avancement du panneau d'entrée d'agglomération

Monsieur POZO Nicolas a rencontré Monsieur MARLIN Jérémy, responsable du centre routier de Nemours au Conseil Départemental de Seine-et-Marne. Il a été convenu d'avancer le panneau d'entrée d'agglomération sur la RD403 en venant de Nemours afin de supprimer la portion de route limitée à 70km/h. Cet aménagement permettrait également :

- d'autoriser les véhicules à tourner à gauche pour prendre la déviation derrière le cimetière et accéder au hameau de Barnonville. Il faudra alors élargir cette voie d'un mètre afin de la rendre à double sens de circulation.
- la rue du cimetière pourrait être interdite aux poids lourds. Messieurs BROSSIER Olivier et SIMON Cédric demandent comment les poids lourds feront pour tourner sur la route de Puiseaux en venant de la route de Nemours, le virage étant très serré.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 26_16_12_2021

Ligne de trésorerie

Le trésorier a indiqué la nécessité de souscrire une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire.

Le Crédit Agricole propose, pour un montant de 300 000,00€, un taux d'intérêt de 0,57% avec une périodicité des intérêts trimestrielle. Les frais de dossier s'élèvent à 240€.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf: 27_16_12_2021

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE POUVOIR

Monsieur le Maire rend compte des décisions relatives à l'exercice des droits de préemption en vertu de la délégation reçue par le conseil municipal en date du 16/12/2021. Il en résulte que le Maire est tenu de procéder à une information récapitulative des déclarations d'intention d'aliéner déposées et des décisions de préemption ou de non-préemption. Nous avons reçu une déclaration d'intention d'aliéner qui concerne :

- n°39 : la parcelle AB162. Il a été décidé de ne pas exercer notre droit de préemption,
- n°40 : la parcelle AE105. Il a été décidé de ne pas exercer notre droit de préemption,
- n°41 : les parcelles AB78 et AB79 (passage commun). Il a été décidé de ne pas exercer notre droit de préemption,

AFFAIRES DIVERSES / COMPLEMENT DE COMPTE RENDU:

- une convention avec Monsieur Sébastien BROSSIER sera signée pour le déneigement des routes pour la période du 01/01/2022 au 31/03/2022.
- Le Docteur PELARD reste médecin référent de la maison de retraite.
- la cabine de télémédecine sera en service à compter du 03 janvier 2022
- ALENVI, société d'aide à domicile à Souppes-sur-Loing propose de sortir de l'isolement les personnes âgées de la commune.
- Monsieur DANY Philippe propose avec son association Bien Vivre à Beaumont, des activités et des concours de belote et de tarot. Il envisage une activité pétanque au stade.
- Monsieur POZO Nicolas propose de recevoir une fois par an les présidents des associations.
- -L'association d'astronomie du Malesherbois pourra bénéficier de la gratuité de la salle polyvalente (en cas de mauvais temps) à la seule condition d'intervenir auprès des écoles. Un échange sera organisé avec les enseignantes pour mettre en place ce projet.
- Madame ETIENNE, infirmière, sera prochainement équipement d'une valise mobile pour effectuer des « visites médicales » à domicile.
- Deux terrains du lotissement sont réservés par la commune pour y construire une maison paramédicale.
- Le Crédit Agricole souhaite installer un bungalow dans le lotissement pour y installer une annexe.
- Monsieur BROSSIER Olivier demande où en et la vente de la boulangerie. Monsieur POZO Nicolas lui indique qu'elle n'est plus d'actualité.
- Madame LECHARME-BENOIST Sylvie est chargée du projet de donner un nom à l'école.
- Monsieur BROSSIER Olivier demande pourquoi les commerçant beaumontois ne figurent pas dans l'agenda de poche distribué par la commune. Il propose que la mairie paye les encarts publicitaires des commerçants qui souhaitent y apparaître. Monsieur JAIRE Jean-Claude indique que cette charge est en général à la charge de l'entreprise.

La séance est levée à 21h42

POZO Nicolas Maire

